

COMMUNE DE TENTELING

PLAN LOCAL D'URBANISME

6

Annexes sanitaires

DATES DE REFERENCE	
Date de référence	12.11.1986
Publication	23.06.1988
Approbation	12.12.1988

MODIFICATION	
12.09.1997	1

REVISION	
30.03.05 ✓	1

MISE A JOUR	

GUELLE & FUCHS
Géomètres Experts
18 avenue Passaga
57600 FORBACH

COMMUNE DE TENDELING

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe sanitaire concernant l'alimentation en eau potable

HISTORIQUE ET SITUATION ACTUELLE:

La commune de Tenteling compte selon le dernier recensement 996 habitants, elle est desservie en eau potable dans son ensemble.

Les installations d'alimentation en eau existent depuis 1920-1925 et ont été réalisées et exploitées par les Houillères jusqu'en 1968, époque à laquelle elles furent cédées à un Syndicat Intercommunal auquel la commune de Tenteling a adhéré; ce Syndicat, absorbé depuis par la communauté de communes de l'agglomération de Forbach, a confié l'exploitation de ses installations par affermage à la Compagnie Générale des Eaux, reprenant à son compte le contrat conclu antérieurement entre les Houillères et cette société.

La commune de Tenteling et son annexe Ebring ont été dotées de réseaux d'alimentation en eau potable en 1966 par l'ex-syndicat des eaux de THEDING-HUNDLING et environs.

L'ensemble des installations de l'ancien syndicat appartient maintenant à la communauté d'agglomération de Forbach et est affermé à la Compagnie Générale des Eaux.

Il y a moins de 10 ans, la communauté d'agglomération a restructuré son réseau puisque auparavant il s'agissait à 80 % des eaux d'exhaure de Simon.

IL existe 2 fournisseurs principaux que sont le Syndicat du Winborn (Freyning-Merlebach) et la Société Energis ainsi que deux forages fournissant 400 000 m³ l'un à Behren-lès-Forbach et l'autre à Etzling.

INSUFFISANCES PRESENTES

Pour l'ensemble, les installations ne présentent pas d'insuffisances notoires ni sur la production d'eau, ni sur les capacités de stockage, ni sur le réseau de distribution.

Département de la Moselle

Commune de Tenteling

Plan Local d'Urbanisme

Assainissement

Annexe sanitaire

NOTICE EXPLICATIVE

PREAMBULE

Ce schéma de principe est établi pour valoir annexe sanitaire au plan local d'urbanisme de la commune de TENTEING, conformément à l'article R 123-24 du Code de l'Urbanisme.

La présente notice a pour objet de rappeler l'état actuel du réseau d'Assainissement de la commune de TENTEING et d'explicitier les améliorations, modifications, extensions projetées pour satisfaire les besoins engendrés par le développement de l'urbanisation prévu par le plan local d'urbanisme.

SITUATION ACTUELLE

En 1970, s'est créé un syndicat intercommunal regroupant 6 communes : Tenteling (+Ebring), Diebling, Metzling, Nousseviller Saint Nabor (+Cadenbronn), Hundling et Ipling. Ces communes avaient pour objectif la création d'une station d'épuration en aval d'Ipling.

Un collecteur fût posé jusqu'en aval d'Ipling, mais la station ne vit pas le jour et les eaux collectées étaient évacuées dans le milieu naturel (le Strichbach).

Enfin, il y a une dizaine d'années, a été créé un syndicat mixte regroupant ces 6 communes, la communauté d'agglomération de Forbach et la communauté d'agglomération de Sarreguemines.

Toute les communes font partie du bassin versant du ruisseau le Strichbach.

Dans le cadre du traitement de la pollution d'origine domestique et assimilée, les collectivités ont fait réaliser une étude de diagnostic des réseaux en 1993 complétée par une campagne de quantification et localisation des eaux claires parasites en 1995 ainsi qu'une inspection télévisée des réseaux présentant des anomalies en 1996.

De cette étude il ressort :

1. Aspects fonctionnels :

- les réseaux sont en grande majorité unitaire à l'exception de quelques zones d'urbanisation récente traitée en système séparatif.
- Un collecteur de transport intercommunal est implanté dans la vallée de Tenteling à Ipling .
- Un collecteur de transport relie la commune de Nousseviller saint Nabor à la commune de Hundling.
- Les effluents de Tenteling, Diebling et Metzling sont raccordés au collecteur de transport par l'intermédiaire de déversoirs d'orage sous-dimensionnés.
- Les eaux usées de Hundling, Nousseviller et Ipling sont rejetées dans le milieu naturel.

2. Aspects qualitatifs :

Rappel de quelques définitions :

- équivalent habitat (EH) : unité de mesure représentant la demande biologique en oxygène nécessaire à abattre la pollution d'un échantillon de cinq jours d'âge, soit 60g de DB05 par jour (cette était fixée à 54g au moment de l'étude diagnostic).
- Taux de collecte : rapport entre la pollution mesurée sur un réseau (en EH) et la pollution théorique produite dans la zone raccordée au réseau.
- Taux de raccordement : rapport entre la population raccordée au réseau d'assainissement et la population desservi par ce réseau.
- Taux de dilution des effluents : rapport entre le volume des eaux claires parasites et le volume des eaux usées.

Les eaux claires parasites sont des eaux non polluées qui proviennent soit de raccordements sur le réseau (fontaines, sources, drains, ...) soit d'infiltrations (nappe phréatique, ressuage du sol après des pluies) par des réseaux non étanches.

2.1 Réseaux – collecte

- consommation 621 m³/j soit 104l/hab/j (hors gros consommateurs)
- taux de collecte 63%
 - $5\,969 \times 0.63 = 3\,760$ EH
 - $621 \times 0.63 = 391$ m³/j
- taux de raccordement 82 %
- volume ECP
 - 4764.2 m³/j (campagne de mesure 1995)
 - taux dilution en rapport au taux de collecte

$$4\,764.2 / 391 = 1\,218 \%$$

- fosses septiques
 - Tenteling-Ebring : 70% des habitations équipées
 - Hundling : 10% des habitations équipées
 - Metzing : 80% des habitations équipées
 - Ipling : quelques habitations équipées
 - Les habitations des autres communes ne sont pas pourvues de fosses septiques.

2.2 Milieu naturel

Le ruisseau du Strichbach a fait l'objet de quatre points de prélèvement.

Point N°0 : en amont de la commune d'Ebring

Point N°1 : en amont de la commune de Hundling

Point N°2 : en amont du rejet du collecteur intercommunal

Point N°3 : en aval du rejet du collecteur intercommunal

Les résultats des différentes mesures sont repris dans le tableau ci après :

	Point N°0	Point N°1	Point N°2	Point N°3	Paramètre de l'objectif 1B
Débit en m ³ /h	15.1	20.2	25.3	220.2	
Ph	7.6	7.6	7.6	7.2	
T°C	16	16.5	19.3	18.6	
O2 dissous mg/s	6.5	6.3	0.3	0.2	5 à 7
DBO5 en mg O2 /l	5	6	9	17	3 à 5
DCO en mg O2 /l	10	15	26	66	20 à 25
MES en mg/l	3	3	15	55	30
NK en mg/l	4.1	4.5	9	9.8	
NO2 en mg/l	0.1	0.1	0.3	1	
NO3 en mg/l	1.8	2	1.9	3.3	44
P total en mg/l	1.2	1.3	2.1	3.8	
Indice Biotique	/	5/20	3/20	2/20	
Qualité	3	3	3	3	
Objectif de qualité	1B				

On constate une très nette détérioration du milieu naturel entre les différents points de prélèvements (amont et aval).

Principaux paramètres illustrant cet état :

- l'oxygène dissous passe de 6.5mg/l (qualité 1B) à 0.2mg/l (qualité 3) ; le milieu est pratiquement en situation d'anoxie.
- la teneur en DCO passe de 10 mg/l (qualité 1A) à 66 mg/l (qualité 3)

La teneur en azote de Kjeldahl situe le milieu en qualité médiocre sur l'ensemble de la vallée. Les valeurs de l'indice Biotique reflètent un habitat faunistique faible voir quasiment nul en partie aval.

La station d'épuration à Sarreguemines permettant de traiter entre autre les eaux usées provenant de ces 6 communes a été mise en fonctionnement en 2003.

Cet équipement est d'un concept technologique différent (Biofiltre) et devrait garantir des performances épuratoires exceptionnelles ainsi que des nuisances olfactives et sonores quasi inexistantes.

Il traitera 61 500 équivalents-habitants dont 11 000 équivalents-habitants provenant des communes allemandes, 7 000 équivalents-habitants des communes membres du syndicat du Strichbach, 4 500 équivalents-habitants de la commune de Grosbliederstroff, 39 000 équivalents-habitants pour Sarreguemines et d'autres communes de la Communauté d'Agglomération.

COMMUNE DE TENDELING

.....
PLAN LOCAL D'URBANISME.....
Note technique sur l'élimination des déchets solides
.....

La présente note, rédigée en application de l'article R123-24-3° du Code de l'Urbanisme, a pour objet d'exposer la situation actuelle de l'élimination des déchets solides dans la commune de Tenteling et de définir pour l'avenir une solution satisfaisante, réalisable dans le cadre du P.L.U. et conforme aux dispositions du schéma départemental d'élimination des ordures ménagères élaboré selon les instructions interministérielles du 17 novembre 1969 et adopté par le Conseil Général lors de sa troisième session extraordinaire de 1977.

SITUATION ACTUELLE ET FUTURE:

La commune de Tenteling appartient à la communauté d'agglomération de Forbach qui fait partie d'un syndicat mixte (SIVU) pour le traitement des ordures ménagères.

On trouve actuellement un centre de transit à Forbach pour les ordures ménagères. Ce type de déchet est alors enfoui au centre d'enfouissement de Téting-sur-Nied.

La déchetterie de DIEBLING est au service des communes de Tenteling, Ebring, Farschviller, Théding, Nousseviller, Metzting et Farschviller.

Le tri sélectif a été mis en place en 2000 à la communauté d'agglomération de Forbach. Le tri est effectué pour le papier, le plastique, les emballages, les déchets vert, le bois, le fer, le verre. La récupération s'effectue chez les particuliers, par conteneur et en déchetterie.

Actuellement, les ordures issues du tri sélectif sont collectées par la Sita et envoyées vers Fameck. Le syndicat mixte fait construire deux centres de tri sélectif l'un à Folpersviller et l'autre à Freyming-Merlebach.

Il est également prévu la collecte de fermentescibles (déchets alimentaires). Le traitement se ferait dans une usine de Méthanisation.

